

Zeitschrift:	Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde = Indicateur d'antiquités suisses
Herausgeber:	Schweizerisches Landesmuseum
Band:	4 (1880-1883)
Heft:	15-1
Artikel:	Tombes caveaux de l'âge de la pierre : cinq squelettes réunis
Autor:	Marcel, M.C.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-155479

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les petits récipients constatés par moi et la tombe d'enfant disparaissent et les mesures de ces trois constructions peuvent se résumer ainsi :

Les tombes sont larges d'une coudée gauloise et longues de deux.

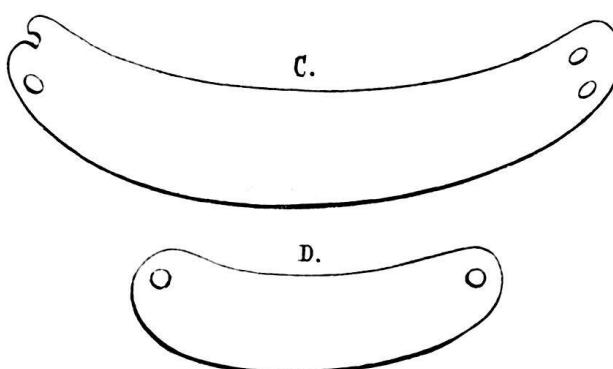
Les petits récipients ont un pied cube gaulois.

La petite tombe d'enfant mesure un pied gaulois de largeur sur deux en longueur.

A. MOREL-FATIO.

70.

Tombes caveaux de l'âge de la pierre. — Cinq squelettes réunis.



totale, 0,45 de profondeur, 0,48 de largeur, un peu moins en haut où les pierres latérales se sont rapprochées; chaque face du parallelepiped rectangle est formé d'une pierre unique, grès dur feuilleté fréquent dans le voisinage (lac et ravin de la Paudèze). Ces lames de 0,04 à 0,06 d'épaisseur se brisent trop facilement pour être conservées entières.

Orientation de l'Ouest à l'Est. A l'Ouest deux grosses têtes, à l'Est une petite; les os de bassin, homme et femme, sont à mi-longueur avec quelques vertèbres d'adulte; les os des membres sont dans leur position ou succession anatomique, mais dans tous les sens, un avant-bras gauche féminin s'élève à gauche en haut à angle presque droit vers le bord de la tombe, tandis que la tête et d'autres os de membres occupent la droite de la fosse. Evidemment les corps ont été étendus, l'homme adulte à gauche, la femme à sa droite, et les membres que bien que mal repliés dans l'étroit espace d'un tiers de mètre cube, qui contenait encore dans la partie Est les restes de trois enfants d'âges divers, à en juger par les dents, les mâchoires, les clavicules, os des membres et vertèbres, rochers et temporaux.

Le rôle principal dans cette exhumation est joué par 34 lamelles de dents de sangliers, mesurant bout à bout 3 m. 28, pesant 850 grammes, polies et percées aux bouts de trous coniques réguliers, assez bien assorties comme longueurs et une coquille marine de buccin transparente ou usée jusqu'à obtenir la transparence, et percée de deux trous de même calibre que ceux des dents. Ces dents trop nombreuses, trop longues ou trop pesantes pour être portées autour du cou, se trouvant à mi-longueur de la tombe, pourraient avoir formé un ornement de ceinture; il n'y en avait pas au revers du corps.

Toutes choses ont été passées sur le champ à la colle et à la glycérine et se présentent malgré cela friables et feuilletées après peu de jours; on n'en saurait mettre assez.

M. *Jules Barbez* à Verney, sous Pully, Vaud, creusant pour un puits à 3 m. 50 de sa maison, a découvert sous 0,90 de sol très-perméable des dalles de tombeau muré comme il en avait vu précédemment. Il eut la bonté de m'avertir; à mon arrivée un voisin avait déjà dérangé l'état des lieux, cependant en respectant les pièces essentielles.

Le caveau a 1 m. 20 de longueur

Ma sonde rencontre d'autres tombes dans les terrains voisins. L'examen comblera quelques lacunes ; je mets mes connaissances anatomiques à la disposition des investigateurs qui me succéderont.

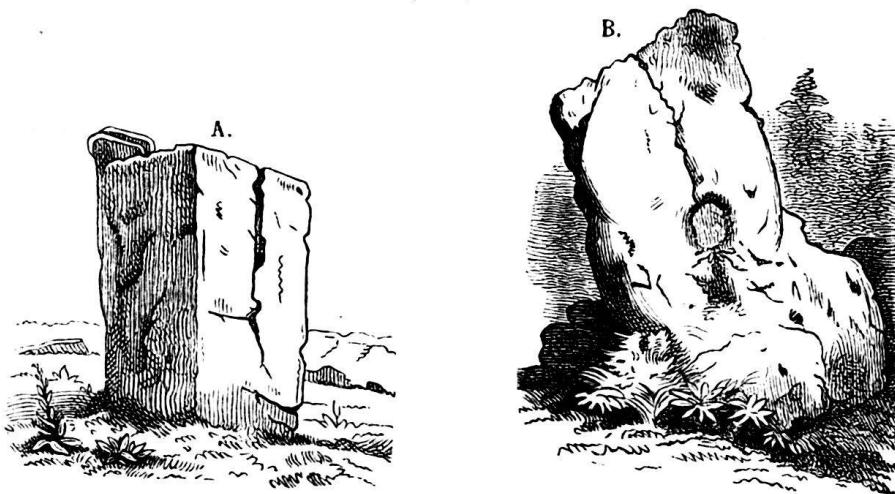
Lausanne, 17 Novembre 1881.

Dr. M. CHS. MARCEL.

71.

Menhirs et pierres à écuelles de la côte occidentale du lac de Neuchâtel.

(Suite).



Histoire du Châtelard.

D'après Monsieur le colonel *de Mandrot* (»Musée Neuchâtelois«, année 1864, folio 121) les endroits désignés de nos jours sous le nom de *Châtelards*, étaient des lieux de refuge fortifiés, dans lesquels les Helvètes se retranchaient lorsqu'ils étaient à bout de ressources ; on peut donc supposer qu'ils profitèrent de la colline artificielle recouvrant les restes d'un grand chef, pour y bâtir un fort qui dominait toute la contrée s'étendant au pied de la montagne de Bevaix.

Après les Helvètes, les Romains établirent aussi des fortifications sur cette butte, fortifications dont il reste encore aujourd'hui quelques vestiges. Ensuite vinrent les seigneurs du moyen-âge qui construisirent aussi à leur tour un castel sur les ruines du fort Romain dont ils utilisèrent sans doute les matériaux.

Ces seigneurs du Châtelard sont restés légendaires dans la contrée et les habitans de Bevaix prétendent même qu'ils exerçaient le brigandage et rançonnaient les voyageurs. D'après Monsieur de Mandrot ce qui pourrait avoir donné lieu à cette tradition, c'est que les seigneurs habitant le castel du Châtelard, recevaient un péage des voyageurs du Val-de-Travers, qui s'embarquaient au pied de la colline pour traverser le lac et vice-versa. L'abus de ce droit dégénéra peut-être en un péage arbitraire qui devait être à la fois onéreux et plein de dangers pour les passants, car ils étaient à la merci d'une soldatesque habituée à piller et à voler.

Au pied du monticule sur la rive du lac se trouve une station lacustre de l'âge de la pierre, d'où l'on a tiré des haches et des silex. On a aussi recueilli dans les environs de cette station des céts et des pointes de lances en bronze, ce qui pourrait faire supposer qu'il y a eu un combat dans cet endroit.